



ADMINISTRATION COMMUNALE DE REISDORF

2, place de l'église

L-9391 Reisdorf

VACANCE DE POSTE

Aide-mémoire

L'administration communale de Reisdorf se propose d'engager,

à plein temps (100%), pour les besoins de son service technique

**un ingénieur technicien ou un chargé technique (m/f)
sous le statut du fonctionnaire communal
groupe de traitement A2 ou B1,
sous-groupe technique**

1) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- maîtriser les trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) ;
- jouir des droits civils et politiques
- être détenteur, soit du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques, soit d'une attestation portant sur des études reconnues équivalente ou une copie de la décision de reconnaissance de leur équivalence ;
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement A2 ou B1, sous-groupe technique organisé par le Ministère des Affaires intérieures ;
- être détenteur du permis de conduire de la catégorie B ;

2) Profil

- Expérience professionnelle ou formation dans le domaine du génie-civile ou de l'urbanisme
- Être à l'aise dans le maniement des outils informatiques usuels
- Avoir la facilité de communiquer et de travailler une équipe

3) Missions et tâches :

- Gestion et suivi administratif des autorisations de construire
- Gestion des bâtiments communaux
- Gestion des réseaux d'eau potable et des eaux usées
- Rédaction des règlements de circulation et permissions de voirie
- Contrôle et suivi des projets d'urbanisme
- Suivi des projets et chantiers de la commune
- Contrôle des chantiers privés

- Gestion des cimetières
- Coordination de projets en relation avec la protection de l'environnement (pacte climat/ pacte nature)
- Gestion du personnel de l'atelier communal

Cette énumération des tâches figurant ci-avant est non exhaustive et pourra être sujette à modification selon les besoins du service.

4) Taux d'occupation :

- 100 %

5) Date d'entrée en service

Date exacte à convenir après la nomination par le conseil communal.

6) Documents à fournir

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- une notice biographique avec photo récente renseignant les informations suivantes au sujet du candidat :
 - ses nom(s) et prénom(s)
 - l'adresse de domicile
 - le numéro d'identification national
 - la nationalité
 - l'adresse électronique (e-mail) et le numéro GSM
 - la liste des établissements d'enseignement fréquentés et leur pays d'implantation
 - les diplômes et l'expérience professionnelle (périodes exactes des études et des occupations antérieures)
 - et les connaissances en langues parlées et écrites
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- une copie du permis de conduire en cours de validité
- un extrait du casier judiciaire (n°3) datant de moins de deux mois à la date de présentation de la candidature
- un certificat d'affiliation du Centre commun de la sécurité sociale renseignant l'expérience professionnelle intégrale de l'assuré
- une copie des diplômes et certificats d'études requis. Les candidats présentant des diplômes/certificats étrangers doivent obligatoirement joindre un certificat d'équivalence délivré par les départements ministériels compétents.
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admission définitive pour le groupe de traitement A2 ou B1, sous-groupe technique (ingénieur technicien / chargé technique) organisé par le Ministère des Affaires Intérieures ;

7) Contact et délai de candidature

Le dossier de candidature, muni de toutes les pièces requises, est à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Reisdorf à 2, place de l'Eglise, L-9391 Reisdorf – **pour vendredi le 15 mai 2026 au plus tard.**

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles. (UE 2016/679).

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre SCHILTZ, bourgmestre
Anouk HIENTGEN, échevine
Sonia MARQUES, échevine